

Édito

Un choc énergétique sans précédent



Depuis plusieurs mois, l'Europe est confrontée à une crise énergétique sans précédent, provoquant un appauvrissement collectif pour l'ensemble des composantes de notre société. Il en va de même pour les Pouvoirs organisateurs des écoles qui auront à supporter une augmentation substantielle de certaines catégories de coûts dont, au premier chef, celles qui concernent le chauffage et l'électricité. Le SeGEC a consacré l'essentiel de son Assemblée générale de rentrée à ce sujet et le présent numéro d'Entrées Libres rend aussi largement compte de la problématique que nous avons choisi de traiter en trois temps : analyser l'incidence de la crise sur le budget des PO, formuler des recommandations pour une maîtrise renforcée des consommations, définir des attentes à l'égard des autorités publiques.

Une incidence variable sur les budgets

Les analyses réalisées ont montré que l'impact de la crise sur le budget des PO pouvait varier assez fortement d'un PO à l'autre. Le choc représente de l'ordre de 3% du budget (calculé en pourcentage des subventions) pour les écoles qui ont souscrit à des contrats par l'intermédiaire de la Centrale de marchés de l'enseignement catholique mais il peut atteindre jusqu'à 10%, voire 12% de leur budget pour les écoles qui sont exposées à des contrats totalement variables. À cet égard, il est utile de noter que les prix du gaz qui ont été négociés par la Centrale de marchés ont été fixés pour l'ensemble de l'année 2023 et que, depuis le mois d'août, l'application d'un taux de TVA réduit de 21% à 6% sur le gaz est également d'application pour les écoles.

Une maîtrise renforcée des consommations

Ce point a fait l'objet d'une attention particulière et des recommandations utiles sont formulées : la qualité de la régulation thermique des bâtiments, la gestion optimale des éclairages et le recours à la plateforme de commande de la Centrale de marchés pour les autres catégories de produits sont autant de dispositions dont l'incidence sur la facture globale peut être importante. À cet égard, nous ne pouvons évidemment qu'encourager les écoles qui le peuvent de s'inscrire dans la dynamique du contrat photovoltaïque que la Centrale de marchés a négocié dans de bonnes conditions avant la crise énergétique.

Des attentes à l'égard des autorités publiques

Nous formulons enfin des attentes à l'égard des autorités publiques, au niveau de l'Union européenne, de l'État fédéral et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La ministre Désir nous a notamment garanti que les subventions de fonctionnement seraient intégralement indexées suivant les dispositions habituelles, ce qui contribuera à l'amortissement du choc financier mais sans le compenser totalement, au moins à court terme. La ministre s'est également déclarée ouverte à un dialogue quant à une intervention au-delà de l'indexation des moyens de fonctionnement, tout en soulignant les difficultés financières auxquelles la Fédération Wallonie-Bruxelles est elle-même confrontée. Dans ce numéro, le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Pierre-Yves Jeholet, passe en revue un ensemble de questions d'actualité et revient également sur l'important dossier de la mise en conformité du décret relatif aux subventions de fonctionnement avec l'arrêt rendu en octobre 2020 par la Cour Constitutionnelle. ■

Étienne MICHEL

Directeur général du SeGEC

Le 20 septembre 2022